

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE DAMERY

Réunion du 31 mars 2026

Le trente et un mars deux mil vingt-six, vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de DAMERY, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine MIGNON, Maire.

Étaient présents : Sandrine MIGNON- Patrick COOLS – Régis COUTANT - Maryse MINOT - Pascal GUILLEMONT – Isabelle BLAISE – Isabel MARTIN – Victor DELABAYE – Anthony BONNENFANT – Laure GOUTORBE – Jean-Pierre DIOT – Thibault RASSEMONT – Valérie CASTERS – Stéphane BRUSON – Cristelle PERJESI.

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; Madame Maryse MINOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 10/2026 – COMMISSIONS COMMUNALES :

Commission Urbanisme :

Patrick COOLS – Maryse MINOT - Pascal GUILLEMONT – Victor DELABAYE - Anthony BONNENFANT – Thibault RASSEMONT – Laure GOUTORBE – Stéphane BRUSON - Cristelle PERJESI – Jean-Pierre DIOT – Isabel MARTIN.

Commission du personnel :

Patrick COOLS – Maryse MINOT - Régis COUTANT

Commission travaux / Chemins / Sécurité :

Pascal GUILLEMONT — Victor DELABAYE- Maryse MINOT – Valérie CASTERS – Anthony BONNENFANT – Laure GOUTORBE – Stéphane BRUSON – Cristelle PERJESI – Jean-Pierre DIOT.

Commission circulation / stationnement / espaces verts:

Jean-Pierre DIOT – Maryse MINOT – Valérie CASTERS – Thibault RASSEMONT – Laure GOUTORBE – Victor DELABAYE – Isabel MARTIN.

Commission fêtes et cérémonies / Sport :

Isabel MARTIN – Cristelle PERJESI – Valérie CASTERS

Commission budget :

Régis COUTANT – Pascal GUILLEMONT – Maryse MINOT– Patrick COOLS – Cristelle PERJESI –Victor DELABAYE – Laure GOUTORBE – Anthony BONNENFANT – Isabel MARTIN – Jean-Pierre DIOT – Valérie CASTERS – Thibault RASSEMONT – Stéphane BRUSON – Isabelle BLAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission forêt et patrimoine :

Régis COUTANT – Pascal GUILLEMONT – Isabelle BLAISE – Jean-Pierre DIOT – Maryse MINOT – Anthony BONNENFANT – Laure GOUTORBE – Victor DELABAYE

Commission Église :

Isabel MARTIN – Isabelle BLAISE

Commission Cimetière :

Patrick COOLS

Commission scolaire / extrascolaire / crèche / entretien des locaux :

Maryse MINOT- Valérie CASTERS – Victor DELABAYE – Thibault RASSEMONT - Jean-Pierre DIOT – Stéphane BRUSON.

Commission bulletin municipal / communication / tourisme :

Isabel MARTIN – Isabelle BLAISE – Laure GOUTORBE – Cristelle PERJESI – Valérie CASTERS

Commission CCAS :

Isabel MARTIN - Maryse MINOT – Valérie CASTERS – Thibault RASSEMONT- Cristelle PERJESI – Isabelle HEUCQ – Josette LHOPITAL – Claudette LANDREAT – Reine-Marie GOUTORBE – Isabelle GERAUDEL

Commission listes électorales :

Patrick COOLS – Jean-Pierre DIOT – Ghislaine BAUDOIN – Josette LHOPITAL

Commission caisse des écoles :

Maryse MINOT

Commission des impôts :

Régis COUTANT – Patrick COOLS – Maryse MINOT – Jean-Pierre DIOT

N° 11/2026 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU PARC DE LA MONTAGNE DE REIMS :

Afin de représenter la Commune de Damery au sein du Parc de la Montagne de Reims,

Le Conseil Municipal désigne :

- Madame le Maire, Sandrine MIGNON
- Madame Maryse MINOT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12/2026 – DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU CNAS :

Afin de représenter la Commune de Damery au sein du CNAS,

Le Conseil Municipal désigne :

- Monsieur Patrick COOLS

N° 13/2026 – ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DE LA COLLECTIVITÉ DU SIEM :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément les articles L2121-29 et L5211-7,

Vu les statuts du SIEM et plus précisément l'article 13 de ces statuts qui prévoit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour une commune avec une population comprise entre 1001 et 3500 habitants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner au scrutin secret à trois tours, les délégués chargés de représenter notre commune au sein des commissions locales instituées dans les statuts du SIEM,

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants représentant la collectivité au sein de la commission locale du SIEM, considérant que la population de notre commune est comprise entre 1001 et 3500 habitants.

Après le scrutin, ont été proclamés élus :

Comme délégués titulaires car ayant obtenu la majorité absolue :

- Monsieur Pascal GUILLEMONT
- Monsieur Jean-Pierre DIOT

Comme délégués suppléants car ayant obtenu la majorité absolue :

- Madame Isabelle BLAISE
- Madame Maryse MINOT

N° 14/2026 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE LA CAISSE DES ÉCOLES :

Afin de représenter la Commune de Damery au sein de la Caisse des Ecoles,

Le Conseil Municipal désigne :

- Madame Maryse MINOT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15/2026 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE D'EPERNAY ET SA REGION :

Afin de représenter la Commune de Damery au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Ecole de Musique d'Epernay et sa Région,

Le Conseil Municipal désigne comme :

Délégués Titulaire :

- Madame Maryse MINOT
- Madame Laure GOUTORBE

Délégués Suppléants :

- Mme Isabelle BLAISE
- Mme Sandrine MIGNON

N° 16/2026 – FIXATION NOMBRE CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS :

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-4 à L123.9 et R.123-1 à R 123-28 fixant les conditions de fonctionnement des centres d'actions sociales,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans la limite de 16 le nombre de membres élus et nommés au conseil d'administration, à part égale,

Considérant l'obligation de comporter, au titre des membres nommés, un représentant des associations familiales sur proposition de l'UDAF, un représentant des associations œuvrant dans des domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées et un représentant des associations de personnes handicapées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de fixer ainsi le nombre du Conseil d'administration du CCAS présidé de droit par le Maire de la Collectivité :

- 5 membres élus par le conseil municipal
- 5 membres nommés par le Maire sur proposition des associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

N° 17/2026 –CONSTITUTION DE LA COMMISSION DIRECTE DES IMPOTS :

Monsieur Régis COUTANT, Adjoint, responsable de la Commission des Impôts demande à l'assemblée de proposer des noms de personnes résidants Damery et de personnes habitants en dehors de Damery afin de composer la Commission des Impôts Directes de la Commune.

Cette liste sera ensuite adressée à la Direction Régionale des Finances Publiques qui établira la liste des personnes retenues pour faire partie de la Commission susvisée.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commissaires titulaires proposés :

Personnes résidant en dehors de Damery :

- BADRE Hugues
- PAYER Rémi

Personnes habitant la Commune :

- COUTANT Régis
- COOLS Patrick
- MINOT Maryse
- DIOT Jean-Pierre
- GUILLEMONT Pascal
- GOUTORBE Christian
- LETE Emmanuelle
- LHOPITAL Josette
- BILLIARD Dominique
- ANSEL Jean-Paul

Commissaires suppléants proposés :

Personnes résidant en dehors de Damery :

- GUERRE Guillaume
- LEMAIRE Mickaël

Personnes habitants la Commune :

- DANTENY Guillaume
- GUERINEAU Jean-Claude
- BAUDOIN Ghislaine
- HATON Jean-Noël
- MARTIN Isabel
- DELABAYE Victor
- PUNTEL Yves
- LETE Pierre
- JUY Dominique
- COURGEY Martine

N° 18/2026 – DÉLÉGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-22 et L. 2122-23,

Considérant la possibilité pour le conseil municipal de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines de ses attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du code précité,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la nécessité pour des raisons de réactivité et d'efficacité de la gestion communale de confier au maire certaines attributions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

De déléguer au maire les attributions suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés accords-cadres et marchés de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur à 100 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modifications correspondantes qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % , lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses d'une durée de 12 ans maximum.
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières. accepter les dons et legs non grevés de conditions ni de charges. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.
- donner l'avis de la commune préalablement à la réalisation d'acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement.
- demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions.
- autorise le maire à subdéléguer tout ou partie de ces attributions au 1^{er} adjoint.

N° 19/2026 – INDEMNITÉS MAIRE ET ADJOINTS ET CONSEILLER MUNICIPAL :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2123-20 à 24-1.

Considérant que l'article L. 2123-23 du code précité attribue de droit le montant maximal au maire, Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des adjoints et conseillers délégués en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d'habitants de la commune,

Vu le courrier en date du 31 mars 2026 de Madame le Maire de la commune sollicitant la réduction à 85 % du plafond de son indemnité de fonction,

Considérant que l'indemnité versée à un adjoint ou conseiller délégué peut être supérieure au plafond

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

autorisé sous réserve de ne pas dépasser le maximum pouvant être alloué au maire,

Considérant que l'enveloppe globale des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et adjoints et conseillers municipaux ne doit pas être dépassée (cf. état annexe des indemnités),

Considérant que la commune compte une population totale de 1349 habitants au 1er janvier 2026, le maire présente les délégations qu'il a confié par arrêté à chaque adjoint et à plusieurs conseillers municipaux et donne lecture des valeurs mensuelles maximales actuelles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

DÉCIDE :

- de fixer l'indemnité de Mme Sandrine MIGNON, Maire à 47.35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 1027, soit un mensuel de 1946.33 € brut, conformément à sa demande en date du 31 mars 2026.

- de fixer à compter du 31 mars 2026, les indemnités de fonction des adjoints aux pourcentages suivants de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 1027 :

- M. Patrick COOLS, 1er adjoint : 21.38 % de l'indice 1027 soit un mensuel de 878.83 € brut,
- Mme Maryse MINOT, 2ème adjoint : 21.38 % de l'indice 1027 soit un mensuel de 878.83 € brut,
- M. Régis COUTANT, 3ème adjoint : 21.38 % de l'indice 1027 soit un mensuel de 878.83 € brut.

- de fixer, à compter du 1^{er} avril 2026, les indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués aux pourcentages suivants de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 1027 :

- M. Pascal GUILLEMONT : 9.62 % de l'indice 1027 soit : 395.43 € brut,
- Mme Isabel MARTIN : 9.62 % de l'indice 1027 soit : 395.43 € brut,
- M. Jean-Pierre DIOT : 9.62 % de l'indice 1027 soit : 395.43 € brut.

- de procéder automatiquement à la revalorisation de ces indemnités en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique. Les montants mentionnés à titre indicatif dans la présente délibération sont calculés en fonction des plafonds en vigueur lors du vote.

- d'inscrire annuellement les crédits nécessaires au compte 6531 du budget

20/2026 – CONTRATS A DURÉE DÉTERMINÉ – ALSH AVRIL

Madame Maryse MINOT, Adjointe au Maire chargée de la petite enfance, expose le besoin en personnel pour assurer l'encadrement des enfants à l'accueil de loisirs de printemps du 13 avril au 17 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE de conclure les contrats suivants :

ET AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats à durée déterminée correspondants au grade d'Adjoint Territorial d'Animation :

CARVALHO-LEITE Camille – Échelon 4 - I.B 371 – I.M 369	35 h 25
LECOURT Florence – Echelon 4 – I.B 371 – I.M 369	33 h 50
CARVALHO-LEITE Noah – Echelon 4 – I.B 371 – I.M 369	32 h 50
LHERMINE Lilou– Echelon 4 – I.B 371 – I.M 369	36 h 00

21/2026 – CONTRATS A DURÉE DÉTERMINÉ – CRÈCHE

Madame Maryse MINOT, Adjointe au Maire chargée de la petite enfance, informe que le contrat de la directrice de la Crèche arrive à son terme et qu'il est nécessaire de le renouveler pour les besoins de la structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de renouveler le contrat à durée déterminée :

-1 CDD au 12 échelon du grade d'Éducateur de Jeunes Enfants, indice brut 680 indice majoré 571, pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures du 11 avril 2026 au 10 mai 2026.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du BP 2026.

AUTORISE Mme le Maire à signer le contrat.

QUESTIONS DIVERSES :

M. Régis COUTANT informe le conseil municipal qu'il se représente au poste de Président de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne dont les élections auront lieu le 9 avril prochain. Madame Maryse MINOT se représente également en tant que Vice-Présidente.

Il informe également que la prochaine commission du budget aura lieu le 21 avril 2026 à 20h en mairie et que le prochain Conseil Municipal pour le vote du budget aura lieu le 28 avril 2026 à 20h30 en mairie.

M. DIOT indique avoir reçu des devis pour la sécurisation du carrefour situé rue Alphonse Perrin (RD1) qui incluent le génie civil et l'achat d'un feu tricolore. D'autres devis sont en attente. M. GUILLEMONT propose de solliciter un devis supplémentaire auprès de l'entreprise MARTINS. Deux demandes de subvention sont actuellement en cours. Une auprès de l'État au titre de la DETR et l'autre auprès du Département.

M. Patrick COOLS informe que la prochaine réunion d'urbanisme se tiendra le 13 avril 2026 à 20h30.

La séance est levée à 23 h 18